

Décisions du Bureau du 3 mai 2012

1. Zone Eurolacq 2 : présentation du schéma d'aménagement
2. BDE : demande d'adhésion de la Communauté d'Agglomération Côte Basque Adour.
3. Mise en souterrain du réseau basse tension : position des élus sur les modalités de versement de la subvention de la CC Lacq.
4. Information sur la décision ministérielle de fin d'étape 2 des études du GPSO.
5. Lettre de la mairie d'Ozenx-Montestrucq à la CCC Orthez concernant la politique de prix relatifs aux frais d'inscription ou d'adhésion aux services culturels et sportifs.
6. Participation financière à la réalisation de manifestations sportives et culturelles : examen de demandes de dotation.
7. Information au Bureau concernant l'attribution du marché « Acquisition de véhicules et matériels pour les services de la CC Lacq ».
8. Représentants élus au comité technique.

1. Zone Eurolacq 2 : présentation du schéma d'aménagement

Ce point est reporté à un prochain Bureau.

2. BDE : demande d'adhésion de la Communauté d'Agglomération Côte Basque Adour.

Lors du dernier conseil d'administration du BDE, il a été donné lecture d'un courrier de M. GRENET, Président de la Communauté d'Agglomération Côte Basque Adour (CACBA), qui sollicite l'adhésion de sa collectivité au BDE. Les collectivités membres du Conseil d'administration sont a priori favorables à cette adhésion.

Le Bureau donne un avis défavorable à cette demande d'adhésion de la CACBA au BDE. Dans cette communauté, il y a en effet trois communes qui s'opposent au transfert de NAT, fabriqué par YARA, par le port de Bayonne : il est pour le moins incohérent de demander de participer à la gestion de l'argent produit par le bassin de Lacq d'une part et, d'autre part, d'empêcher le transit de ses productions par la voie maritime naturelle. Un courrier à l'attention du BDE précisera cette position.

3. Mise en souterrain du réseau basse tension : position des élus sur les modalités de versement de la subvention de la CC Lacq

En raison de l'enfouissement des réseaux au centre bourg de Tarsacq, Mme le Maire de Tarsacq a demandé si la communauté de communes de Lacq accepterait de verser des acomptes au vu de ceux demandés par le SDEPA (au lieu d'attendre le décompte final établi par le SDEPA).

La règle actuelle en la matière est la suivante : la CC Lacq rembourse, après convention et en une seule fois, les frais payés, en avance, par la commune au vu du décompte final établi par le SDEPA.

Après discussion, le Bureau considère que la règle étant existante avant la fusion, celle-ci doit continuer de s'appliquer. En conséquence, le Bureau émet un avis défavorable à la demande de la commune de Tarsacq.

4. Information sur la décision ministérielle de fin d'étape 2 des études du GPSO (grands projets sud-ouest : IGV tours bordeaux, bordeaux toulouse et bordeaux Espagne).

Par courrier en date du 6 avril 2012, le Secrétariat général pour les affaires régionales a transmis à la collectivité la décision du Ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement arrêtant le choix du tracé de la nouvelle infrastructure ainsi que diverses dispositions concernant le

programme GPSO, les fonctionnalités de la ligne nouvelle et les conditions de poursuite des études et de la concertation.

Cette décision a été prise à la suite du comité de pilotage du GPSO du 9 janvier dernier en vue duquel des avis ont été formulés par les différentes instances préparatoires et de l'avis du Préfet de Région sur les bilans de l'étape 2 des études et de la concertation qui a été menée dans cette phase.

Le Bureau prend acte de ces informations.

5. Lettre de la mairie d'Ozenx-Montestrucq à la CCC Orthez concernant la politique de prix relatifs aux frais d'inscription ou d'adhésion aux services culturels et sportifs.

Le Bureau prend acte du contenu du courrier qu'a adressé M. SARTHOU, Maire d'Ozenx-montestrucq, le 19 avril dernier, à la CCC Orthez relatif à la politique de prix concernant les frais d'inscription ou d'adhésion aux services culturels et sportifs de cette dernière.

6. Participation financière à la réalisation de manifestations sportives et culturelles : examen de demandes de dotation.

Le Bureau émet un avis favorable aux demandes formulées par les associations suivantes et transmises par les communes concernées :

- Ecurie Endurances 4x4 de Tarsacq pour le championnat de France Tout terrain sur circuit 4x4 qui a eu lieu les 14 et 15 avril 2012,
- Comité des fêtes de Cescau pour la course cycliste du 1^{er} septembre 2012,
- Centre équestre d'Abidos pour le concours de saut d'obstacles du 7 juin 2012,
- Motoclub de Lacq-Audéjos pour la Course nocturne sur prairie motos et quads dans le cadre du trophée UFOLEP Aquitaine du 30 juin 2012.

Le Bureau émet un avis favorable et rappelle que les manifestations prises en compte dans le cadre des fêtes locales des communes doivent avoir un caractère exceptionnel, à savoir ne jamais avoir eu lieu les années précédentes. Dans le cas où cette même manifestation serait reproduite les années suivantes dans le cadre des fêtes, elle ne serait plus financée par ce dispositif.

- Amicale de Lacq Audéjos pour l'Open de pelote basque des 6, 7 et 8 octobre 2011 (inscrit au BP 2011 mais non versé car non remise de justificatifs dans les temps - Décision pour report en 2012).

Le Bureau émet un avis favorable pour que cette régularisation, au titre de l'année 2011, soit présentée au vote du prochain Conseil.

7. Information au Bureau concernant l'attribution du marché « Acquisition de véhicules et matériels pour les services de la CC Lacq ».

Les marchés pour l'acquisition de véhicules et matériel pour les services de la communauté de communes de Lacq sont attribués comme suit : lot 1 (fourniture et livraison d'une benne de compression à feuilles) : société BRO MERIDIONALE (Avignon) pour un montant de 18 770 € ; lot 2 (fourniture et livraison d'un camion 3T5 simple cabine avec reprise d'un camion) : Société NUENO TRUCKS PYRENEES (Pau) pour un montant de 23 765,89 € ; lot 3 (fourniture et livraison de 2 fourgons avec reprise) : ABCIS PYRENEES (Billère) pour un montant de 33 376,82 € ; lot 4 (fourniture et livraison de 2 fourgonnettes avec reprise) : ABCIS PYRENEES (Billère) pour un montant de 23 096,42 € ; lot 5 (fourniture et livraison de matériel pour le service espaces verts avec reprise de matériel) : AGRIVISION (Castétis) pour un montant de 3 556 € ; lot 6 (fourniture et livraison d'un micro tracteur avec reprise) : Sté VERCAUTEREN (Lons) pour un montant de 10 741 € ; lot 7 (fourniture et livraison d'une soufflette électrique et de batteries) : AGRIVISION (Castétis) pour un montant de 4 880 €

8. Représentants élus au comité technique

Ont été désignés membres du collège des représentants de la collectivité au sein du comité technique de la CC de Lacq :

En qualité de titulaires : Mme Josiane BOADA, MM. Christian LÉCHIT, Dominique BERNARD, Jean-Claude CABANNÉ, Albert LASSERRE-BISCONTE.

En qualité de suppléants : MM. Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Pierre DOMBLIDES, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard DUCOS, Michel LAURIO.